

SOUS-PRÉFECTURE DE NOGENT-SUR-SEINE

Bureau de la Réglementation Affaire suivie par : Mme Kimberley LESSERTEUR Téléphone : 03 25 39 82 19

Mail: kimberley.lesserteur@aube.gouv.fr

Nogent-sur-Seine, le 16 septembre 2024

ARRÊTÉ N° SPNGT-2024260-0002 portant renouvellement d'agrément de M. Thierry BARTNICKI en qualité de garde-chasse particulier

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment ses articles 29, 29-1, R.15-33-24 à R.15-33-29-2;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.428-21, L.437-13, R.322-15-1, R.428-25 et R.437-3-1;

Vu le décret n° 2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le Code de Procédure Pénale et modifiant le Code de l'Environnement et le Code Forestier ;

Vu le décret du 14 avril 2023 nommant Mme Aurélie CONTRECIVILE, Sous-Préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine ;

Vu l'arrêté de M. le Ministre de l'Écologie et du Développement Durable en date du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP-2023108-0001 du 18 avril 2023 portant délégation de signature à Mme Aurélie CONTRECIVILE, Sous-Préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 08-4206 du 17 décembre 2008 portant reconnaissance de l'aptitude technique de M. Thierry BARTNICKI en qualité de garde-chasse particulier ;

Vu la demande reçue le 5 août 2024 de M. Gérard LUX, président de la société de chasse sur la commune de SAINT-USAGE ;

Vu la commission délivrée par M. Gérard LUX, président de la société de chasse, par laquelle il confie la surveillance de ses droits de chasse, situés sur la commune de SAINT-USAGE, à M. Thierry BARTNICKI;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: L'agrément de M. BARTNICKI Thierry, Joseph, né le 21 octobre 1961 à BAR-SUR-SEINE (10) et demeurant 8 rue du Moulin – 10360 SAINT-USAGE, est validé en qualité de GARDE-CHASSE PARTICULIER pour constater tous délits et contraventions, dans le domaine de la chasse, prévus au Code de l'Environnement portant préjudice aux droits de chasse de M. Gérard LUX. Les droits de chasse concernés sont situés sur la commune de SAINT-USAGE.

.../...

<u>Article 2</u>: La liste des droits de chasse ou territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent agrément est délivré pour une durée de CINQ ANS.

<u>Article 4</u>: Dans l'exercice de ses fonctions, M. Thierry BARTNICKI doit être porteur en permanence du présent agrément ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

<u>Article 5</u>: Le présent agrément ainsi que la carte de garde doivent être retournés sans délai à la Sous-Préfecture en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 6: Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

<u>Article 7</u>: Madame la Sous-Préfète de Nogent-sur-Seine est chargée de l'application du présent arrêté qui sera adressé à :

- Mme la Présidente du Tribunal Judiciaire de Troyes;
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aube ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube ;
- M. le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité;
- Mme le Maire de SAINT-USAGE ;
- M. Gérard LUX, président de la société de chasse sur la commune de SAINT-USAGE;
- M. Thierry BARTNICKI.

Pour la Sous-Préfète et par délégation, La Secrétaire Générale de Nogent-sur-Seine,

Florence ROY

15 AOUT 2024
DE NOGENT-SUR-SEINE

file:///C:/Users/Lux/Downloads/imprim%C3%A9%20commission



GARDES PARTICULIERS

Date de mise à jour 12/06/2024

COMMISSION

Je soussigné (e),	
NOM: LUX Prénoms: GERARS Date de naissance D3 106 1966 Lieu de naissance Bar S/ Aube (10) Adresse: 4 rue du Daufin 10 3 60 SAINT, USAGE Téléphone 03 25 29 61 21 portable: 06 70.34 97 67 Adresse électronique: lux freres electronique fa	
détenteur de droits en qualité de :	
propriétaire préciser:	taire pailleur La souelé de chasse de St. Usage
sur les terrains désignés ci-après :	
finage de St. Usage les fermes Fays Hant	e Sauf les Communaux et et Facys Bas
	-
commissionne en qualité de :	
□ garde particulier	☐ garde des bois et forêts particulier ☐ garde du domaine public routier particulier ☐ agent de développement

15 AOUT 2024

identité du garde particulier :

DE NOGENT-SURGIDINES

Prénoms: To hierry Date de naissance: 2人.しんの. 1961... Lieu de naissance : .

pour assurer la surveillance de :

- □ ma (mes) propriété(s)
- □ mes droits de pêche
- mes biens

mes droits de chasse

□ la conservation de mes bois

et constater les infractions suivantes :

- □ commises en matière de pêche en eau douce et prévues par le Code de l'environnement
- touchant à la propriété forestière et prévues par le Code forestier
- touchant au domaine routier et prévues par le Code de la voirie
- suivantes (préciser la nature exacte des infractions que le garde particulier sera amené à constater s'il ne peut constater toutes les infractions commises dans son secteur d'activité) :

Date: 13 108 1 2024

Signature du commettant :

Lay sight

PIÈCES À PRODUIRE À L'APPUI DE LA DEMANDE

Justificatif des droits de propriété ou droits d'usage surveillé par le garde (titre de propriété, bail, contrat, déclaration sur l'honneur)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter:

la Sous-Préfecture de NOGENT-SUR-SEINE

5 avenue Casimir Périer 10400 NOGENT-SUR-SEINE Téléphone: 03 25 39 82 19

Mail: sp-nogent-sur-seine@aube.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modiliée relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et une rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire

